



Gestion des déchets hospitaliers

Nouveaux CHH – session 4

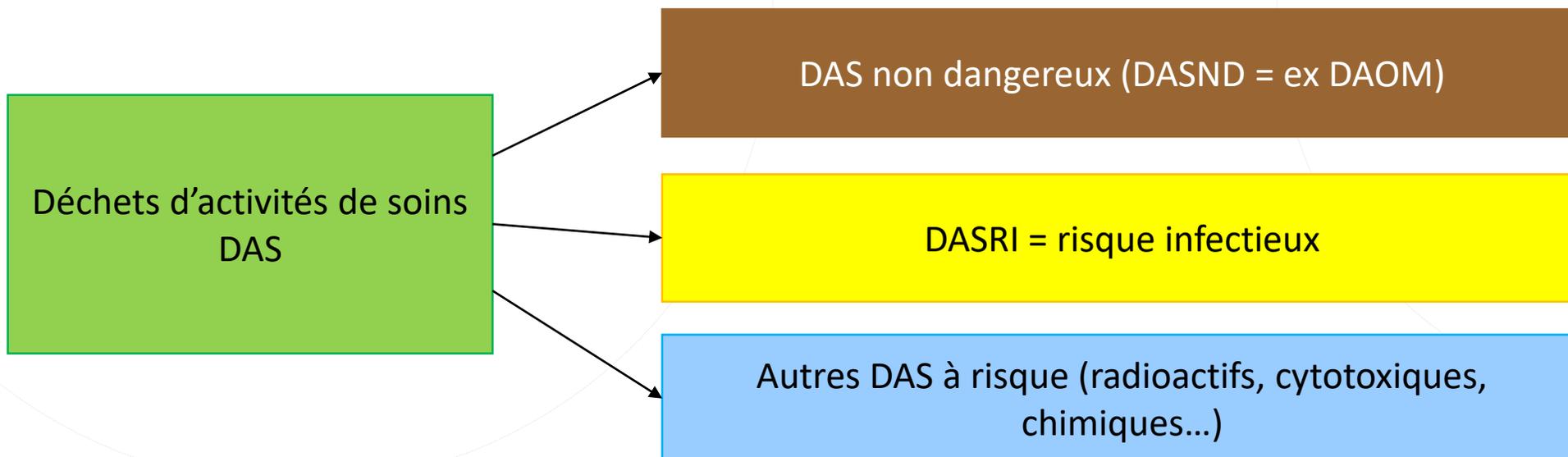
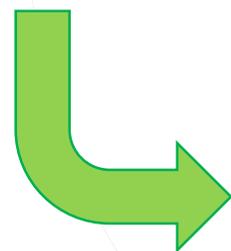




Définition juridique du Déchet

(art. L541-1 du code de l'environnement)

« Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit [...] abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon »





Risques liés aux déchets

Les déchets d'activités de soins peuvent présenter divers risques (infectieux, chimique et toxique, radioactif, mécanique) pour :

- **les patients/résidents**
- **le personnel de soins**
- **les agents chargés de l'élimination des déchets**
- **l'environnement**

L'exposition aux différents risques peut survenir tout au long de la filière d'élimination des déchets :





DASRI



DÉFINITION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX

Note SF2H du 23 septembre 2022



DASRI

- Déchets d'activités de soins :
 - contenant visiblement du sang ou un autre liquide biologique (écoulement purulent, LCR*, liquide pleural, péritonéal, péricardique, synovial, etc.)
 - contenant des selles provenant des patients présentant une diarrhée d'origine infectieuse suspectée ou avérée (*Clostridium difficile*, salmonelle, norovirus, etc.)
 - objets piquants, coupants ou tranchants qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique (éliminés dans les collecteurs)
- Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés (les poches non utilisées ou arrivées à péremption sont renvoyées à l'EFS)
- Les déchets anatomiques humains*, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables

Déchets
Ménagers et
Assimilés (DMA)

- Déchets d'activité de soins assimilés à la vie quotidienne : protections féminines, changes complets, couches, poches de stomies, protections souillées d'excreta et sacs de recueil d'excreta
- Matériel fortement évocateur du soin, ne contenant pas de sang ou un autre liquide biologique et non perforant :
 - seringues non montées d'une aiguille
 - sondes vésicales et poches vidangées
 - tubulures de perfusion non déconnectées de la poche vide, sans risque perforant
 - gants, stériles ou non
 - canules, masque à oxygène et sondes...
 - sachets d'examen, plâtres, etc.
- Matériel souillé par du sang ou un liquide biologique à l'état de traces, non susceptible d'être dispersé : compresse, pansement, tubulure...

Le HCSP recommande :

juin 2023

- La définition suivante pour caractériser le risque infectieux (et plus largement biologique) des déchets d'activités de soins :

« Un déchet à risques infectieux (risques biologiques) correspond à un déchet d'activités de soins provenant d'un foyer de multiplication active d'agents biologiques pathogènes (groupes 2 à 4) (foyer infectieux ou colonisation microbienne).

« Un déchet à risque infectieux correspond aussi à un déchet d'activités de soins qui est fortement imprégné de sang, de sécrétions ou d'excrétions avec risque d'écoulement. »*

**Le terme "fortement imprégné" signifie que le déchet produit a été en contact avec une grande quantité de sang, de sécrétions ou d'excrétions que l'on constate au moment de la production du déchet et qui pourrait ensuite se répandre ("avec risque d'écoulement") dans le sac de déchets ménagers.*

https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcsp20230601_noredetrde dcdacdesoenliavlarvdug.pdf

Sont exclus de la définition des DASRI :

- les déchets d'activités de soins (DAS) qui ne proviennent pas d'un foyer de multiplication active d'agents biologiques pathogènes;
- les DAS issus d'un patient présentant une infection, sauf s'ils ont été en contact avec un foyer infectieux;
- les DAS qui ont perdu les propriétés de risque infectieux par un traitement de désinfection;
- les dispositifs médicaux à usage unique reconnaissables qui n'ont pas été en contact avec un foyer infectieux ou de colonisation microbienne ou qui n'ont pas été imprégnés par une grande quantité de sang, de sécrétions ou d'excrétions.



La nature des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) est définie par les dispositions de l'article R.1335-1 du code de la santé publique.

Sont considérés comme DASRI ceux qui :

« Soit présentent un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des microorganismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants ;

« soit, même en l'absence de risques infectieux, relèvent de l'une des catégories suivantes :

- matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique,
- produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption,
- déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables. »

Sang humain total ;
Concentré de globules rouges humains
Plasma humain frais congelé ;
Albumine humaine ;
Immunoglobulines humaines

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000701069>

Éliminer les déchets d'activités de soins à risque infectieux



Les pièces anatomiques d'origine humaines

reconnaisables
par un non connaisseur



Les déchets anatomiques d'origine humaines

non reconnaissables
par un non connaisseur



Ex : Placenta



EPI

→ Appliquer les précautions standard (FHA, port de gants UU, tablier) lors de la manipulation et du transport des déchets de soins





Circuits d'élimination des déchets

L'élimination des déchets est réglementée par des dispositions issues du code de l'environnement et du code de santé publique.

La responsabilité incombe au producteur (établissement ou libéral)





Favoriser le tri

- Par une fiche technique de tri affichée (en couleur, avec photos, plastifiée...) au niveau des lieux de tri
- Par des contenants ouverts si possible, éviter les couvercles
- Par des systèmes permettant le tri à la source



Le guéridon permet le tri à la source



Prévoir le tri des déchets dans le processus de soins





Conditionnement des déchets

- Emballage adapté au risque (couleur, étanchéité, étiquetage...)



Conditionnement DASRI

Les DASRI doivent être conditionnés dans des **emballages** adaptés aux types de déchets produits, aux conditions de leur production, aux spécificités internes et externes de la filière d'élimination.

Conditionnement spécifique, en fonction du type de déchets :

	Emballage
Déchets liquides	Fûts et bidons pour DASRI liquides
Déchets piquants, coupants, tranchants (seringues, lames, scalpels...)	Boîtes à aiguilles et mini collecteurs Fût et bidons plastiques
Déchets mous (compresses, pansements)	Cartons et sacs plastiques
Pièces anatomiques	Emballages rigides à usage unique, étanches



Grand Récipient Vrac





ATTENTION!



Respecter la limite de remplissage

Garantir la stabilité



ATTENTION!



**NE PAS DEPASSER
LA LIMITE DE
REMPLISSAGE**

Identifier :

- Établissement
- Service
- Date



Les pièces anatomiques

doivent être:

- Entreposées dans une chambre froide (maxi 8 jours) ou congelées en attendant transport
- Mises dans un emballage étanche pouvant brûler sans dégâts
- Transportées par entreprise agréée DASRI
- Bordereau de suivi obligatoire



Emballages rigides étanches compatibles avec la
crémation → Homologués NFX 30 507



QUIZ

poche à urine vide





QUIZ





QUIZ





QUIZ





QUIZ





QUIZ

Alèse souillée patient
Clostridium difficile





QUIZ

masque, surblouse,
tablier



Eviter la surexposition des personnels chargés des déchets ménagers à une forte quantité d'agents biologiques pathogènes (Groupes 2 à 4)

Un abaisse-langue

- Utilisé pour un patient ne présentant aucune infection



- Utilisé pour un patient présentant une infection du rhino-pharynx



Un masque chirurgical

- Masque anti-projections utilisé par un patient souffrant d'une infection pulmonaire



- Masque de protection individuelle utilisé par un professionnel de santé



https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcsp20230601_noredetrde dcdacdesoenliavlarvdug.pdf

QUIZ

Eviter la surexposition des personnels chargés des déchets ménagers à une forte quantité d'agents biologiques pathogènes (Groupes 2 à 4)

Un pansement

- Utilisé pour un patient présentant une infection cutanée



- Utilisé après une injection sous-cutanée



Un champ opératoire

- Légèrement taché de quelques gouttes de sang



- Fortement imprégné de sang (dégoulinant)





Entreposage des déchets

- Intermédiaire : selon taille établissement *(niveau de l'étage par exemple)*
 - Elimination quotidienne vers le local centralisé
- Centralisé : tous les déchets de l'établissement
 - Local sécurisé et identifié, accessible aux véhicules de transport
 - Zones identifiées selon types de déchets
 - Conditions d'hygiène et de sécurité



Entreposage DASRI

Les DASRI doivent être stockés :

- A l'abri de sources de chaleur
- A l'écart du public
- Dans un local spécifique sécurisé contre le vol, ventilé et éclairé correctement, protégé contre les intempéries, facilement lavable

Et les animaux

En cas de regroupement ou de production supérieur à 5 kg par mois, **un local de stockage** est requis pour l'entreposage des déchets préalablement emballés.

- Avoir une superficie adaptée
- Être identifiés comme à risque d'incendie



Locaux d'entreposage des DASRI

- Avoir des surfaces facilement lavables
- Etre équipé d'un poste lavage de mains ou d'un distributeur de SHA
- Posséder une arrivée d'eau avec disconnecteur et avoir un siphon de sol
- Etre proche de l'aire de nettoyage container
- Avoir des containers mobiles identifiés...

Il est interdit de déposer des déchets même conditionnés dans des sacs à même le sol



Durée d'entreposage DASRI

Les conditions et les délais maximaux de stockage dépendent de la quantité de DASRI produits dans le mois.

Quantité de DASRI produits	Durée maximale entre chaque collecte
> 100 kg / semaine	72 h
> 100 kg / semaine et > 15 kg/ mois	7 jours
> 5 kg/ mois	1 mois
< 5 kg/ mois	3 mois



Enlèvement des déchets

- Prestataire de collecte des déchets
- Au niveau du local centralisé

Transport des déchets

- Prestataire
- Règlementation du transport de marchandises dangereuses



Transport des DASRI

Arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies routières (dit « arrêté TMDR »)

- Nécessité de documents de bord (*dont un bordereau de suivi CERFA*)
- Obligation d'équipement du véhicule (extincteur, outils...)
- Aménagement nécessaire (caissons/compartiment recevant les emballages des déchets)
- Nécessité de signalisation du véhicule
- Exigence de formation du personnel assurant le transport

Déroptions /exception : transport par un producteur dans son véhicule personnel si $<$ ou = 15 kg :

- Professionnel de santé libéral
- Professionnel de santé en milieu hospitalier (**HAD**)

Convention entre le producteur et le prestataire de services éliminant les DASRI



**BORDEREAU
de SUIVI**

**Élimination des déchets
d'activités de soins
à risques infectieux**

Code de la Santé Publique
(Art. 1335 - 1)
Année ADR du 1^{er} juin 2001 modif.

Le producteur de déchets conserve le feuillet n°4 après remise des déchets
Le collecteur / transporteur conserve le feuillet n°3 après remise des déchets
L'exploitant de l'installation destinataire renvoie le feuillet n°1 au producteur et conserve le feuillet n°2

Producteur		N° SIRET	
Nom ou dénomination - Adresse		Nombre de conditionnements remis	Volume de chaque conditionnement en litres
Poids de déchets remis en tonnes		Date de remise au collecteur / transporteur	
Téléphone Cacher Fax Identification des déchets au titre de l'A.D.R. Code de la nomenclature des déchets		Mettre la mention suivante en toute lettre : 3291 DECHET D'HOPITAL NON SPECIFIE, N.S.A, 6.2, II, ADR.	
Collecteur / Transporteur		Nom et signature	
Nom ou dénomination - Adresse		N° SIRET	
Poids de déchets transportés en tonnes		Nombre de conditionnements transportés	Volume de chaque conditionnement en litres
Date de remise à l'installation destinataire		<i>J'ai pris connaissance des informations déclarées par le producteur</i>	
Téléphone Cacher Fax		Nom et signature	
Installation destinataire		Nom et signature	
Nom ou dénomination - Adresse		N° SIRET	
Poids de déchets pris en charge en tonnes		Nombre de conditionnements pris en charge	Volume de chaque conditionnement en litres
Date de prise en charge		Date de l'opération	
Opération effectuée: <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Pré-traitement par désinfection		<i>J'ai pris connaissance des informations déclarées par le producteur</i>	
Téléphone Cacher Fax Refus de prise en charge <input type="checkbox"/> Date de refus de prise en charge Motifs du refus de prise en charge		Nom et signature de l'exploitant	





Obligation réglementaire

L'obligation de dématérialisation des bordereaux des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) sera définie courant 2025 par voie réglementaire par le Ministère des Solidarités et de la Santé dans le code de la santé publique.

Découvrez Trackdéchets

Gérer la traçabilité des déchets, en toute sécurité

Apporter de la transparence et de la fiabilité dans la filière déchets.
Simplifier la traçabilité des déchets en temps réel

 Découvrir

→ Créer mon compte



Dans l'attente de la publication des textes réglementaires, **la DGS autorise l'usage de la dématérialisation de la traçabilité des DASRI avec Trackdéchets.**

Foire aux questions

→ VHU

→ Fluides frigorigènes

→ Déchets dangereux

→ DASRI

→ Amiante

→ Registre national



Elimination des déchets

- Installation autorisée
 - Incinération ou enfouissement : selon installations et type de déchet
- Dans tous les cas filière adaptée



Les traitements des DASRI

- Le traitement par incinération : obligatoirement par un incinérateur agréé (800° à 1200°)
- Le traitement par désinfection (banalisation, inactivation)
 - désinfectants, chimique
 - vapeur
 - micro onde, UV...

→ Après ce traitement obligatoirement agréé, les déchets peuvent être considérés comme des DAS et traités comme tels
- Unique filière pour les pièces anatomiques d'origine humaine : **la crémation**

Filières d'élimination des déchets d'activités de soins faisant ou non l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis de des risques d'infection

DASRIA



incinération



banalisation

Déchets assimilables aux DM



enfouissement

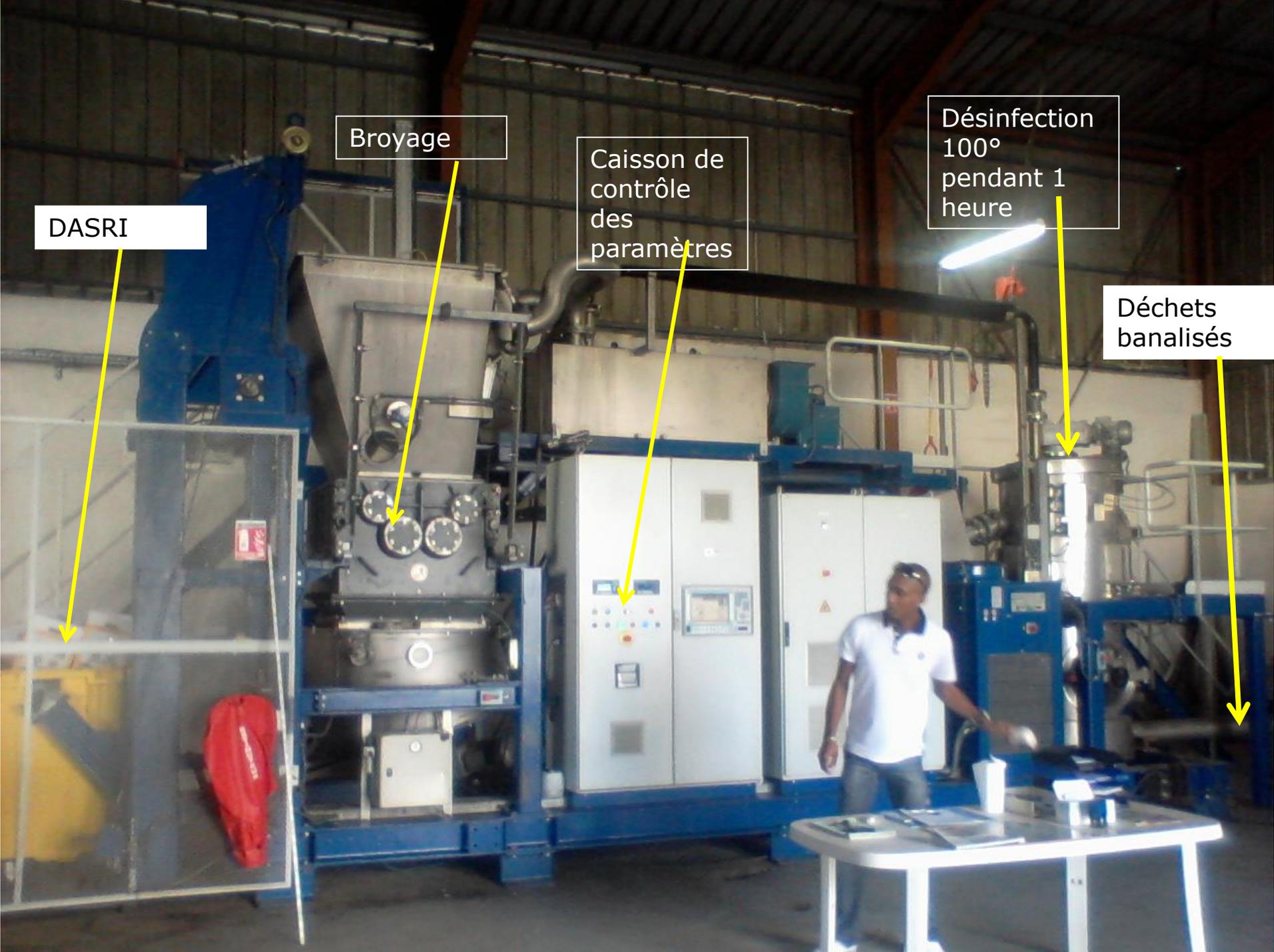


incinération



banalisation

CPIAS Iles de Guadeloupe



DASRI

Broyage

Caisson de contrôle des paramètres

Désinfection 100° pendant 1 heure

Déchets banalisés



Les pièces anatomiques d'origine humaines reconnaissables par un non connaisseur

pièces anatomiques

Crémation



Les déchets anatomiques d'origine humaines

DASRI

banalisation
incinération

non reconnaissables
par un non connaisseur

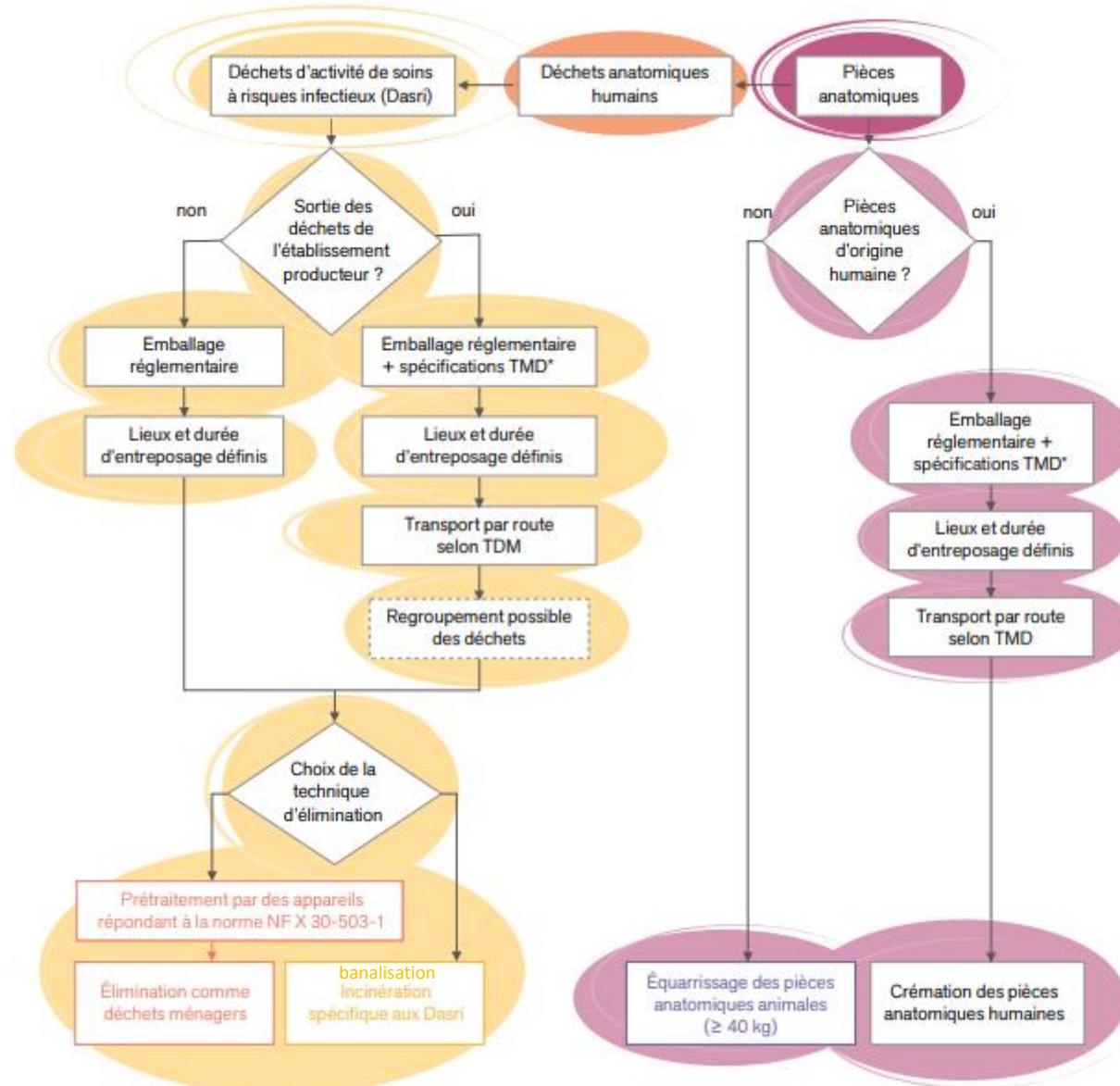


Ex : Placenta



En synthèse !

Figure 1. Circuits d'élimination des déchets à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques.



* Arrêté « Transport de marchandises dangereuses par voies terrestres ».



SYNTHESE

Une bonne gestion des déchets est importante car :

- La responsabilité du producteur est engagée
- La sécurité des conditions de travail est mise en cause tout au long de la filière
- L'impact économique est important
- L'image de marque de l'établissement peut être entachée
- C'est un critère de certification des établissements de santé
- L'impact environnemental est non négligeable